fnte la cgt

www.fnte.cgt.fr

Union Fédérale des Personnels à Statuts Ouvriers

1943-2017
74 ans d'injustice !!

Retour en arrière….En Juin 1943, M. Laval alors chef du gouvernement sous le régime de Vichy, a promulgué un décret introduisant les abattements de zones pour les travailleurs de l'Etat.

Si ils étaient au nombre de 6 à leur création en 1943, les zones d'abattements perdurent toujours et sont en 2017 au nombre de 3: **0%, moins 1,8% et 2,7%.**

En 2003 conscient que cette mesure n'était plus justifiée le gouvernement en place par l'intermédiaire de sa Ministre de la Défense Mme Michèle Alliot Marie avait annoncé lors de la Commission Paritaire Ouvrière (CPO), d'engager une démarche sur plusieurs années visant à supprimer à terme le dispositif des abattements de zones.

Près de 600 OE ont pu bénéficier de ce dispositif avant que cette mesure ne soit abandonnée.

Supprimer les abattements de zones est donc une question de volonté politique, à l'époque celle d'un gouvernement de droite.

Ce qui était envisageable en 2003 est devenu indispensable aujourd'hui avec l'augmentation du coût de la vie.

Ce dernier s'étant uniformisé sur le territoire, plus rien ne justifie une telle mesure.

ABATTEMENTS DE ZONES

<u>Ces abattements ont aussi une incidence sur le calcul de :</u>

- **La prime de rendement.**
- **Le calcul des heures supplémentaires.**
- **La pension.**
- **Etc…**

Ces abattements de zones sont des pratiques d'un autre temps et ce serait un signe fort de la part du gouvernement en place envers la population des Ouvriers de l'Etat que cette mesure soit abandonnée d'ici la fin du quinquennat.

Ensemble nous pouvons gagner
la zone 0% pour tous en signant
la pétition proposée par la CGT.

Fédération nationale des travailleurs de l'État
263 rue de Paris - Case 541
93515 Montreuil Cedex
Tél. 01 55 82 89 00 Fax 01 55 82 89 01
Mail : trav-etat@cgt.fr

Montreuil le 17 février 2017